4° La cloison était transparente.

5° La membrane de la caisse, les cellules mastoïdiennes étaient saines.

6° Le plexus tympanique n'était point visible à l'œil nu, mais après une macération de quelques heures dans l'eau alcoolisée, je parvins à en retrouver des traces à l'aide d'un porte-loupe.

7° Le labyrinthe normal.

151e Observation. — En 1854, M. Léonida, ex-prosecteur d'anatomie à Bologne, et qui suivait à cette époque mes leçons publiques à l'école pratique, me communiqua le fait suivant :

Un jeune garçon, sourd-muet de naissance, ayant succombé à une affection de poitrine, M. Léonida fit une dissection soignée des organes de l'ouïe et remarqua :

1° Que l'os temporal droit avait le canal demi-circulaire inférieur interrompu, dans sa partie moyenne ; le limaçon était normal ;

2° Que dans le temporal gauche tous les canaux se terminaient en un fond entièrement clos (sorte de cul-de-sac), à peu de distance de leur origine.

Le limaçon était réduit à un kyste osseux, uniloculaire, tout simple, c'est-à-dire, qu'il n'y avait aucune trace des rampes. — Les autres parties de l'oreille ne différaient en rien de l'état normal.

152e Observation. — En 1853, un enfant sourd-muet, de six ans, me fut présenté par sa mère, qui me donna les détails suivants :

Pendant le cours d'une scarlatine régulière, dont il avait été atteint à l'âge de dix mois, cet enfant, qui avait déjà donné des signes d'audition, fut atteint d'écoulements purulents par l'une et l'autre oreille. Aucun traitement ne fut mis en usage, et aujourd'hui il reste à peine des traces de ces flux d'oreille ; mais l'enfant est resté sourd, et il ne parle pas. L'on peut constater facilement que les tympans sont détruits : l'œil plonge dans la caisse, dont la muqueuse est rougeâtre, mamelonnée, fongueuse. — Les osselets n'existent plus. — Je donnai quelques conseils, qui, probablement, n'ont pas été suivis ; car je n'ai revu ni la mère ni l'enfant.

Différents auteurs, et plus particulièrement Itard, notre maître, rapportent des détails qui se rapprochent beaucoup de ceux que je viens de donner. Je vais les rapporter brièvement :

Itard (1) a vu un sourd-muet de naissance qui avait la membrane du tympan percée d'un côté et complétement détruite de l'autre, sans que de l'aveu des parents il eût éprouvé, depuis sa

(1) T. I, p. 315.

naissance, aucun écoulement par le conduit auditif. — Le même auteur raconte qu'on lui présenta un enfant de huit mois tout à fait sourd ; sa mère assurait qu'il avait rendu du lait par les oreilles en vomissant.

En examinant les oreilles au soleil, on pouvait s'assurer que l'une et l'autre étaient dépourvues de membrane du tympan : la caisse, vide de ses osselets, se confondait avec le conduit auditif. — Dans un autre cas (1), chez un sourd-muet qui avait perdu l'ouïe en bas âge, à la suite d'un long écoulement, Itard a vu à l'autopsie du cadavre toutes les sinuosités et cavités de l'oreille détruites et confondues en une seule qui ne formait plus qu'un cul-de-sac au rocher. — Chez un autre sourd-muet de naissance (2) la caisse de l'une et de l'autre oreille était remplie d'une matière blanche de consistance caséeuse.

Itard suppose qu'elle était la même, à la dureté près, que celle des concrétions gypseuses que l'on trouve quelquefois dans l'oreille interne ; les osselets manquaient, ainsi que la cloison.

Dans toutes les dissections d'oreilles de sourds-muets faites par Itard, il n'a pas trouvé la membrane du tympan épaissie une seule fois.

On a vu dans mes observations que j'avais trouvé cette membrane altérée. — Si l'on en croit le docteur Ménière (3), « la surdimutité congéniale dépend quelquefois d'un vice de conformation de l'oreille, et, dans ce cas, c'est un arrêt de développement, une aberration organique dont il faut chercher l'explication dans les lois indiquées par M. Geoffroy-Saint-Hilaire. — J'ai consigné plusieurs faits de ce genre, et les auteurs en rapportent de fort remarquables. *Dans beaucoup d'autres dissections faites avec le plus grand soin, je n'ai trouvé aucune lésion apparente* des parties constituantes de l'oreille, et l'on peut croire que la surdité dépendait d'une altération du système nerveux ; mais de quelle nature est cette maladie ?

« Diffère-t-elle de celle que l'on observe chez les sourds-muets que quelques convulsions ont privés de l'ouïe dans les premières années de leur existence et chez lesquels on constate également une absence complète de lésions organiques appréciables ?

(1) Itard, t. I, p. 172.
(2) *Ibid.*, p. 343.
(3) *Gazette médicale*, 1846.

Je crois ces maladies tout à fait identiques. Je pense que le fœtus est sujet à beaucoup d'accidents pendant la durée de la gestation, que les affections convulsives sont surtout capables de rendre compte de la plupart des infirmités appelées congéniales, et qu'une observation plus attentive en fera connaître la cause.

« Déjà beaucoup de maladies de ce genre sont considérées, à juste titre, comme la conséquence d'un état pathologique développé chez l'embryon; mais ces états pathologiques, encore peu nombreux, le deviendront davantage à mesure que l'attention se portera sur ce point intéressant. — Il est permis de penser que la surdi-mutité rentrera dans la règle commune et qu'on pourra la rattacher à quelques désordres dont on retrouvera les caractères distinctifs.

« Quant à la surdité complète, qui survient plus tard chez des enfants de sept à douze ans, et même au delà, et qui a pour résultat l'altération successive de la parole et sa perte plus ou moins complète, elle résulte le plus souvent de la *méningite* qui complique beaucoup de fièvres typhoïdes.

« Je possède un assez grand nombre de faits de ce genre, pour pouvoir publier bientôt un chapitre complémentaire de l'histoire de cette maladie (1). Il y a encore une autre cause dont les conséquences ne sont pas moins graves, mais dont le mode d'action est plus difficile à expliquer. — L'exposition prolongée à un vent froid, un refroidissement considérable de la tête, celle-ci étant humide de sueur, produisent quelquefois une surdité instantanée et complète qui peut devenir permanente. Ce phénomène, que l'on observe fréquemment sur une seule oreille, envahit quelquefois les deux, et, si le sujet est jeune, le réduit aux conditions de la surdi-mutité consécutive. »

§ 4. — Étiologie.

D'après Itard, « les causes de la surdi-mutité ne seront jamais que très-imparfaitement connues, » et cela, dit-il, par les raisons qui nous engagent à confondre, sous ce nom, celle qui survient dans le bas âge et celle qui date de la naissance, — c'est-

(1) Le docteur Ménière n'a encore rien publié.

à-dire l'impossibilité de savoir si l'enfant est né sourd ou s'il l'est devenu dans les premières années de sa vie. Cependant, depuis l'époque où écrivait Itard, on a cherché à élucider ce problème, et nous possédons aujourd'hui certaines données pour arriver à sa solution.

I. *Causes prédisposantes.* — Nous avons vu précédemment que certaines contrées (la Suisse), certaines localités même, comme le canton de Berne, la commune de Veyach, présentaient un nombre vraiment considérable de sourds-muets, et nous en avons trouvé la cause dans la configuration du sol, la disposition des habitations enfouies dans des ravins humides, ouvertes à tous les vents, privées de lumière et de soleil (Vosges, Cantal, Berne, etc.). De plus, ces localités sont extrêmement favorables au développement de la *scrofule*, et le docteur Billeter, qui a si bien étudié en Suisse les crétins et les sourds-muets, n'hésite pas à affirmer que la surdi-mutité n'est qu'une des manifestations de la scrofule.

Telle est, également, l'opinion nettement exprimée par W. R. Wilde (1).

On a dû voir que, de mon côté, dans tout le cours de cet ouvrage, j'ai prouvé par des faits : que presque tous les sourds offraient des marques non équivoques du tempérament lymphatique et strumeux. En effet, après le tempérament sanguin qui prédomine chez les vieillards atteints de surdité nerveuse, le tempérament strumeux se rencontre chez tous les autres sujets affectés de catarrhe externe ou interne ; de flux, de polypes, en un mot, d'une lésion quelconque de l'appareil de l'audition. C'est là, j'ose le dire, une des vérités les mieux établies dans ce traité. J'ajouterai, qu'il suffit de visiter une école de sourds-muets pour rester convaincu des propositions précédentes, en voyant le grand nombre de sujets qui présentent le type caractéristique du scrofuleux. Il n'y a donc rien d'étonnant que le crétinisme et la surdi-mutité se rencontrent dans les mêmes localités. Indépendamment des conditions météorologiques dont je parlais tout à l'heure et qui favorisent le développement de la surdi-mutité, il faut aussi tenir compte de l'état de bien-être ou de misère des populations.

(1) Loc. cit., p. 42.

En effet, les sourds-muets et les crétins de la Suisse ne se rencontrent que dans la classe la plus pauvre et vouée à toutes les misères (1).

De son côté, le docteur Burnet (2) signalait, dès 1830, l'énorme quantité de sourds-muets provenant de la population esclave des États-Unis. — On rapporte que les esclaves noirs de New-Hampshire fournissaient 1 sourd-muet sur 50 individus ; résultat inférieur à la commune de Veyach, où l'on en trouve 1 sur 44 habitants.

J'ajouterai que le pasteur Feuton a constaté également (3) « que sur 250 individus, sourds-muets, présentés au surintendant des écoles de New-York, 20 seulement pouvaient payer les frais d'éducation. Et le docteur Billeter affirme que la partie du village de Veyach, qui renferme 1 sourd-muet sur 44 habitants, est exclusivement occupée par les gens les plus misérables du canton. Les mêmes observations ont été faites en Allemagne, en Suisse, par Mucke, Schmalz, Amstein, Studer, etc. ; en Angleterre et en Irlande, par Dupuget, W. Niell, W. R. Wilde, de Dublin, et les administrateurs de l'hospice de Bonaldson ; en Italie, par Fabiani (de Modène) ; et en France par tous les médecins qui ont pris la peine d'étudier la question. Cependant, ce n'est pas exclusivement parmi les populations et les familles pauvres que l'on trouve les sourds-muets ; car l'histoire nous enseigne que ce sont des familles riches qui ont fourni les premiers sourds-muets instruits. A cette objection nous répondrons que, dans ce cas, l'expérience a prouvé que la surdi-mutité devait être attribuée à la consanguinité des parents.

L'influence qu'exerce la parenté des époux dans la production du mutisme des enfants est bien connue aujourd'hui.

M. H. Valleroux a trouvé un grand nombre de surdi-mutités que l'on ne pouvait évidemment rattacher à une autre cause, et c'est même de cette source que proviennent la plupart des cas que l'on observe dans les familles où les considérations de naissance et de fortune passent avant tout dans les unions ma-

(1) Docteur Billeter, loc. cit.

(2) 4e Circulaire de l'institution des Sourds-Muets, p. 226.

(3) *Coup d'œil sur les institutions des sourds-muets en Europe et en Amérique.*

trimoniales. Ainsi se trouvent expliqués les ajournements et les prohibitions de l'Église aux mariages entre parents.

Quant à l'hérédité, il est certain que les sourds-muets naissent, pour la plupart, d'un père et d'une mère qui entendent bien. Mais on observe, dans le développement de la surdi-mutité congéniale, des bizarreries incompréhensibles, et la nature nous dérobera peut-être toujours, le secret de ces accidents singuliers.

Parmi les faits les plus extraordinaires de ce genre, Kramer cite le suivant (1) : Les époux Hartnuss, de Berlin, tous deux d'une bonne santé et entendant bien, n'ayant jamais eu de sourds dans leur famille, ont eu 11 enfants : 5 filles douées d'une ouïe excellente, et 6 garçons tous sourds-muets de naissance. La mère ne se rappelle pas avoir jamais éprouvé aucun accident appréciable. Pendant ses nombreuses grossesses elle a toujours été gaie, active et bien portante (2).

Rudolphi (3) a rapporté l'histoire d'un homme, père de 3 fils sourds-muets et de 2 filles entendant bien, et qui avait lui-même l'oreille gauche dure.

Si les filles eussent été sourdes-muettes comme les garçons, les partisans de l'hérédité auraient pu citer ce fait ; mais nous ne trouvons là qu'une anomalie des plus obscures. Cependant, la transmission du mutisme peut avoir lieu par voie collatérale, comme le prouve le fait suivant, tiré d'un rapport de l'institution des Sourds-Muets de Londres ; l'institution Hartford possède 2 sœurs qui ont 14 cousins affectés, comme elles, de surdi-mutité ; ces 16 individus descendent tous d'une même bisaïeule ; mais ce qu'il y a de vraiment incompréhensible et qui échappe à toute théorie, c'est que les enfants et petits-enfants de cette dernière jouissent complétement du sens de l'ouïe et de la parole.

II. *Causes déterminantes.* — Ces causes sont celles que nous avons étudiées longuement à chacune des pages de ce traité, depuis les voies de conformation du méat auditif jusqu'aux fièvres graves particulièrement, ainsi que les différentes surdités dites

(1) Kramer, p. 450.

(2) L'observation de la famille Luco, citée plus loin, est encore plus digne d'attention.

(3) *Physiologie*, t. II, 1, § 302.

nerveuses ; il y faut joindre encore les maladies qui frappent le fœtus dans le sein de sa mère, jusqu'aux affections de la première et de la seconde enfance et même à un âge plus avancé. C'est ainsi que j'ai été consulté, il y a peu de jours, pour une demoiselle de 18 ans qui, après avoir perdu complétement l'ouïe, il y a six mois, à la suite d'une fièvre typhoïde grave, est devenue complétement muette, bien qu'avant sa maladie elle entendît et *parlât* très-bien (1).

Les maladies intra-utérines sont trop peu connues encore pour qu'il soit possible de déterminer la part qu'elles prennent dans la production de la surdi-mutité : cependant, dans quelques cas, leur action ne paraît pas douteuse : le docteur Guyot, directeur de l'Institut de Groningue, rapporte que deux dames attribuaient le mutisme de leurs enfants à l'émotion qu'elles avaient éprouvée, en assistant à la représentation du drame de *L'abbé de l'Épée*. Fabiani, Müncke, Itard, parlent de sourds-muets dont l'infirmité était attribuée, par les mères, à des émotions vives, et surtout à des frayeurs ressenties pendant la grossesse. Chez un frère et une sœur, visités par M. Valleroux à l'institution de Gand, le directeur rattachait l'infirmité aux violents accès de colère auxquels la mère s'était livrée pendant ses grossesses.

Itard a signalé les orages de la *dentition* comme l'une des causes les plus fréquentes du mutisme : en effet, ces accidents sont les convulsions, les congestions vers l'encéphale et nécessairement le système *labyrinthique*, les méningites, etc. Viennent ensuite les fièvres éruptive, typhoïde ; or, nous avons démontré longuement (2) quelles graves lésions l'appareil auditif subit, durant le cours de ces affections. Nous avons même déjà fait pressentir dans ce passage, que la surdi-mutité était malheureusement la conséquence de ces altérations, si le sujet atteint était un enfant. L'observation que j'ai rapportée plus haut, prouve également que des adultes peuvent également devenir muets, à la suite de la fièvre typhoïde, lorsque l'ouïe est restée perdue sans retour.

(1) J'ai rapporté plusieurs observations semblables, sous les nos 63 et 68, p. 274 et 286. On pourra les consulter avec fruit.

(2) Chap. v, p. 225 à 245.

§ 5. — Division des sourds-muets. — Classification.

Depuis Aristote, jusqu'à la fin du seizième siècle, les médecins croyaient généralement que la surdi-mutité était une infirmité congéniale, le plus souvent. Aujourd'hui du moins, les faits sont venus démontrer que la surdité suivie de mutisme peut être une maladie acquise. Les institutions spéciales de Brême et de Hambourg, celles de Danemark, d'Italie, ont également et depuis longtemps reconnu ce fait que les recherches d'Itard, de Fabiani, de Schmaltz, de Jahn, de Mücke avaient déjà parfaitement démontré.

Toutefois, il est un point toujours controversé : c'est la proportion relative des surdi-mutités congéniales et des surdi-mutités acquises.

D'après M. Valleroux (1), l'école de Dresde estimait, il y a peu d'années, que la moitié de ses élèves avait perdu l'ouïe à un âge plus ou moins avancé.

De son côté, dans une communication adressée à l'Académie de médecine, M. Volquin (2), professeur à l'institut des Sourds-muets de Paris, prétend que les deux tiers des sujets actuellement présents à cette institution doivent leur infirmité à des maladies contractées après la naissance. M. H. Valleroux (3) pense qu'un huitième au plus des surdi-mutités est dû à des cophoses congéniales ; mais il se garde bien de le prouver. Ce n'est point là, d'ailleurs, que gît le problème à résoudre : quelles que soient l'origine et la nature des lésions, causes premières de la surdi-mutité, cette infirmité peut se montrer dès la plus tendre enfance, ou ne se révéler qu'à une époque beaucoup plus avancée. J'ai cité, dans le cours de ce travail, des observations relatives à des enfants de 6 à 7 ans ; à des jeunes gens de 18 ans qui avaient été atteints de mutisme à cette période déjà avancée de la vie, et consécutivement à une fièvre grave, laquelle avait plus ou moins complétement altéré la structure de leurs oreilles. On se rappelle aussi que le docteur

(1) *Études critiques*, 1853.

(2) *Discussion qui a eu lieu à l'Académie impériale de médecine.* (*Bulletin*, Paris, 1853, t. XVIII, p. 1001).

(3) Loc. cit., p. 12.

Bonnafont (1) a rapporté l'observation d'un caporal de son régiment, devenu complétement sourd et presque muet à la suite d'une blessure de l'os pariétal.

Pour nous résumer, nous dirons : 1° que l'enfant atteint dans le sein de sa mère, d'une des affections qui engendrent la surdité et qui naît *sourd*, doit fatalement aussi rester *muet*. Tout le monde est d'accord sur cette proposition. Elle a d'ailleurs reçu la sanction d'une longue expérience, et celle de chaque jour vient malheureusement la corroborer dans notre esprit. 2° Il est également vrai, qu'un enfant de 4, 5, 6, 7, 8, 9, 18 ans, et en pleine possession de la parole articulée, perd peu à peu et souvent très-rapidement cette précieuse faculté, s'il vient à être frappé d'une des altérations de l'oreille qui engendrent la surdité. 3° Ce fait, tout difficile à croire qu'il paraisse au premier abord, est néanmoins la plus sincère expression de la vérité : et c'est parce que ce fait est reconnu tel par tous les maîtres, qu'Itard a fondé une classe spéciale d'articulation et que tous les professeurs réclament en toute circonstance, des classes spéciales pour les élèves de cette catégorie que Bébian appelait SOURDS-PARLEURS. Tous, en effet, conservent des restes de mots, des phrases, qui ne sont à vrai dire que des lambeaux de leur richesse d'autrefois. 4° Il importe donc de ne pas condamner les pauvres muets de cette catégorie, au langage exclusif des signes, et l'on doit conserver par tous les exercices possibles et même chercher à améliorer, ce qui leur reste d'articulation. Car, comme l'a très-bien exprimé W. Pr. Wilde, avec lequel j'ai tant de plaisir à me trouver d'accord, « si faible que soit le résultat obtenu, on devra toujours le considérer comme très-avantageux (2). »

Nous devons donc ranger dans cette classe, les sourds qui parlent et plus encore ceux qui enseignent à parler aux autres. Ainsi tombe le merveilleux de ces exhibitions publiques signalé par Bébian, censeur des écoles de Paris : car, ces prétendus sourds-muets de naissance, dont on a tant fait montre en face d'un public ébahi et qui récitaient des vers, des fables, etc., etc., étaient tout simplement des enfants qui avaient conservé, depuis l'invasion de leur surdité, une partie du langage qu'ils avaient appris, avant le développement de leur infirmité.

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XVIII, p. 685.
(2) Loc. cit.

Une dernière question importante me reste à examiner : c'est que la surdité n'existe nullement au même degré chez tous les sourds-muets; nous lui reconnaissons au contraire une foule de nuances, depuis la dysécée jusqu'à la cophose. J'ai rarement trouvé des sourds-muets complétement sourds : la plupart entendent encore la voix dans ses notes élevées, les cordes aiguës du violon, et même le *sol* grave ; ils peuvent également percevoir les sons de l'orgue ou du clavecin, comme ils perçoivent les bruits ordinaires : un petit coup frappé sur une porte, sur une cloison, un corps qui tombe à terre; mais la musique si délicate de la parole ne les impressionne point, s'ils n'ont parlé dans leur bas âge.

D'après les considérations précédentes, une division toute naturelle se trouve donc nettement formulée entre les sourds-muets.

1re CLASSE. — Les uns ont entendu, quelques-uns même ont entendu et parlé dans leur enfance.

2me CLASSE. — Les autres n'ont jamais, ni entendu, ni parlé.

Pour nous, doit être considérée comme non avenue, la distinction relative au degré de surdité qu'Itard voulait ranger sous cinq chefs (1).

La distinction véritable, au point de vue de l'éducation de ces infortunés, est de savoir s'ils ont réellement, à une époque plus ou moins éloignée, entendu et parlé. Car, chez eux on pourra cultiver avec fruit ce qui leur peut rester d'ouïe et de parole.

Chez ceux, au contraire, qui n'ont jamais donné aucun signe d'ouïe et de parole, il est douteux qu'on puisse, même après mûr examen, leur enseigner autre chose que la lecture sur les lèvres, la mimique et la dactylologie. Telle est notre conviction, elle repose déjà sur un grand nombre de faits qui nous font un légitime devoir de la formuler ainsi et sans aucun détour.

§ 6.—Influence de la surdi-mutité sur l'état moral des individus qui en sont atteints.

Cette partie philosophique de notre sujet a été traitée par Itard, notre maître, d'une façon réellement supérieure, et je ne saurais mieux faire que de citer le passage suivant (2) :

« Les conséquences de la surdité de naissance ou du bas âge

(1) 1° Audition de la parole; 2° audition de la voix ; 3° audition des sons ; 4° audition des bruits; 5° audition nulle.
(2) T. II, p. 303 et suiv.

sont l'isolement moral de l'individu, le mutisme et le développement incomplet de ses facultés mentales. Qu'on ne s'imagine pas que les conséquences soient proportionnées aux différents degrés de surdité ; bien différent des autres sens, qui, dans leur état de faiblesse originelle, peuvent suffire à leurs fonctions, le sens auditif, destiné à jouer le premier rôle dans le développement moral de l'homme en société, veut être parfait dans son organisation. S'il est faible, il reste inactif, et les malheureux enfants sont voués au mutisme : il n'y a pourtant entre ces enfants sourds et les enfants doués d'une ouïe ordinaire, qu'une seule différence, mais elle est importante : c'est qu'entendre et écouter est une jouissance pour ceux-ci et pour les premiers un travail fatigant, un effort continuel d'attention au-dessus de leur âge. Il leur est facile d'entendre quelques mots prononcés isolément, lentement, très-près de leur oreille; mais aussitôt que la parole passe au ton de la conversation, elle n'est plus nettement entendue. La conversation est une musique des plus délicates, dont tous les sons se trouvent sur le même ton et se confondent aisément dans une oreille qui n'a point été familiarisée avec cet air merveilleux de l'instrument vocal. On comprend ainsi comment la parole, chez les enfants, lorsqu'elle exigera, pour être entendue, une attention soutenue, cesserà d'être écoutée et pourquoi ces enfants restent muets. »

Passant ensuite à l'examen des qualités morales des sourds-muets, Itard cherche à prouver que ces pauvres enfants sont peu aimants, légers dans leurs affections; peu susceptibles d'amitié, de reconnaissance : pour moi, qui vois chaque jour un grand nombre de sourds-muets, je ne puis partager le sentiment d'Itard à ce sujet. Il suffit, en effet, de les avoir vus une fois verser des larmes, quand ils viennent à se séparer de leurs parents ou des personnes qui leur sont chères.

D'après le même auteur, les sourdes-muettes seraient moins égoïstes, plus aimantes, plus susceptibles d'attachement, d'amitié. Comparées à leurs compagnons d'infortune, les sourdes-muettes possèdent à un plus haut degré les qualités sociales ; et cette différence nous conduit naturellement à cette réflexion, tout à l'avantage des femmes : que leur sensibilité prédominante a dû être le premier mobile de l'adoucissement des mœurs et de la civilisation des hommes.

§ 7. — Traitement.

Le traitement de la surdi-mutité doit être considéré au point de vue, 1° *prophylactique* ; 2° *médical* ; 3° *pédagogique*.

A. *Traitement prophylactique.* — Appuyé sur l'autorité de Wilde, de Dublin, du docteur Billeter (page 472), nous avons démontré précédemment :

1° Que la surdi-mutité n'était à vrai dire qu'une manifestation de la scrofule, et que les localités où abondaient les sourds-muets étaient principalement des localités insalubres, privées de lumière, de soleil, constamment humides, souvent marécageuses ;

2° Nous avons aussi démontré que les populations plus particulièrement atteintes de cette infirmité étaient très-pauvres : en effet, le docteur Billeter (page 480) nous a appris que la partie du village de Veyach, qui compte un sourd-muet sur 44 individus, est exclusivement occupée par les gens les plus misérables du canton ;

3° Nous avons vu également que parmi les causes prédisposantes de cette affection, le trop grand rapprochement de consanguinité des époux était regardé comme une des plus certaines ; et aujourd'hui, le doute n'est plus permis, sur ce point longtemps contesté, car le dernier recensement fait en Irlande (1) est venu encore mettre cette vérité au-dessus de toute objection.

En conséquence, des mesures rigoureuses d'hygiène devront être prescrites pour l'assainissement des localités où la surdi-mutité paraît être endémique. Les unions entre parents, à un degré quelconque, seront prohibées, et l'administration devra veiller à l'exécution de cette mesure, avec toute la sollicitude dont elle est capable. Quant à l'amélioration du bien-être de ces malheureuses localités, nous savons qu'on s'en occupe activement, et des résultats favorables ont été obtenus.

B. *Traitement médical.* — D'après M. Valade-Gabel (2), juge si compétent en pareille matière, le sourd-muet qui offre le plus de chances favorables au traitement, est celui dont la sur-

(1) Wilde, loc. cit., p. 38.
(2) *Introduction à l'étude médicale et philosophique de la surdi-mutité.*

dité accidentelle est survenue à l'âge où les enfants ont déjà commencé à entendre et à parler, et qui conserve encore un reste d'ouïe et de parole. Si la lésion organique, cause première de l'infirmité, a son siége en dehors des centres nerveux ; si l'enfant doué d'intelligence, n'a ni frères, ni sœurs dans le même état que lui ; s'il est né de parents sains, étrangers à toute consanguinité, s'il est vierge de traitements, les chances de guérison sont nombreuses et elles atteindront presque le degré de certitude, si toutes ces conditions se trouvent réunies.

Elles perdront au contraire de leur valeur, à mesure que l'une ou plusieurs feront défaut, et l'on ne devra guère conserver d'espérance quand toutes manqueront à la fois.

Nous partageons de tous points cette opinion, et nous l'avons déjà dit d'une manière positive. Un dernier mot :

Si l'enfant a donné des signes d'audition et de parole, si la surdité est survenue dans les premiers mois de la vie, sous l'influence de fièvres catarrhale, éruptive, de coqueluche, coryza, angines, nul doute qu'un traitement médical ne doive être institué dans le plus bref délai.

Mais si l'enfant a perdu l'ouïe dans le sein de sa mère ou à la suite de convulsions, de fièvre cérébrale, etc. ; s'il n'a jamais donné de signes, si faibles qu'ils aient pu être, d'audition et de parole, les chances du traitement seront extrêmement incertaines, et il ne faut point se faire d'illusion ni cacher la vérité aux parents.

Je sais bien que certaines guérisons spontanées, et réellement surprenantes, commandent une certaine réserve dans le pronostic : ainsi, chacun connaît l'histoire du sourd-muet de Chartres, qui, à vingt-trois ans, fut pris inopinément d'un flux d'oreilles, et recouvra l'ouïe (1).

Le fait suivant n'est pas moins remarquable :

153e Observation. — Lebouvyer-Desmortiers (2) raconte qu'en l'an VII il y avait, dans le port de Nantes, un marin sourd-muet âgé de vingt-huit ans, lequel a entendu fort bien sans qu'on lui ait fait aucun remède. Ce fut à la fin de sa vingt-septième année qu'il eut pour la première fois quelque connaissance du bruit ; peu à peu ses oreilles

(1) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1702.

(2) *Mémoire sur les sourds-muets de naissance et les moyens de les guérir.*

se débouchèrent sans effort ni douleur, et, de jour en jour, retrouvèrent plus de sensibilité.

La première observation de surdi-mutité guérie au moyen des secours médicaux est celle d'Amatus Lusitanus. Il est vrai que cette observation manque de détails :

Cet auteur nous apprend seulement qu'un enfant resté muet jusqu'à l'âge de douze ans, commença vers cette époque à parler librement, et dut sa guérison à *un séton placé à la nuque*, qui, avec le concours du temps, finit par dessécher *certaines humidités excrémentitielles*, dont la tête était remplie.

Itard a commenté ce fait de la manière suivante : « Amatus, ajoute-t-il, ne fait aucune mention de la surdité ; mais il est impossible de ne pas reconnaître que le mutisme était chez cet enfant une conséquence de la surdité de naissance ou du bas âge, et avec d'autant plus de fondement que c'est au sujet d'une autre guérison de surdité accidentelle que l'auteur rapporte celle-ci. »

154e Observation. — Un mendiant (1) arrivé de nuit à Pousenac, y fut reçu par charité avec son enfant et gardé quelques jours à cause d'une fièvre continue dont celui-ci était atteint. Désespérant de la vie de son fils, le mendiant se sauva pendant la nuit sans dire mot. Cependant l'enfant guérit et, s'étant rétabli, on lui confia la garde des troupeaux.

Quelques années après, il reçut à l'occiput un coup de bâton qui fractura l'os en plusieurs endroits ; un chirurgien habile, ayant entrepris la cure, parvint à cicatriser la plaie heureusement, mais à mesure que la guérison faisait des progrès, le sens auditif recouvrait l'exercice de ses fonctions, tellement que le berger commença à balbutier quelques mots et parvint en peu de temps à entendre et à parler distinctement. Cette restauration de l'ouïe et de la parole se conserva jusqu'à la fin de la vie de cet homme, qui mourut à quarante-cinq ans.

Lebouvyer-Desmortiers (2) nous a laissé l'histoire intéressante d'une famille de sourds-muets, et des tentatives inutiles qu'il fit pour rendre l'ouïe à quelques-uns d'entre eux. Les quatre enfants sourds-muets de cette famille sont nés alternativement de trois en trois, savoir : le troisième, le sixième, le neuvième et le douzième. la mère est une femme douée de tous les avantages corporels,

(1) Observation communiquée à Lazare Rivière, par Desgrandsprés, médecin à Grenoble.

(2) *Mémoire sur les sourds-muets de naissance et sur les moyens de rendre l'ouïe et la parole à ceux qui en sont susceptibles.*